

Papeete, le 30 septembre 2024

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

Décisions prises lors de la réunion du comité syndical de FENUA MA qui s'est tenue le
Vendredi 27 septembre 2024 à 09h00 à la Mairie de Papeete :

- **Délibération n°19/2024** Portant réforme de véhicules et engins ;
- **Délibération n°20/2024** Adoptant le Budget Supplémentaire 2024 ;
- **Délibération n°21/2024** Adoptant la phase 1 du projet de rénovation et d'aménagement du CRT de MOTU UTA et son plan de financement ;
- **Délibération n°22/2024** Attribuant le Marché d'Exportations de marchandises ;
- **Délibération n°23/2024** Autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°08-2023 relatif aux travaux de rénovation de la déchetterie de PAIHORO et l'aménagement d'une zone de stationnement ;
- **Délibération n°24/2024** Autorisant le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°02-2021 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la déchetterie de PAIHORO et l'aménagement d'une zone de stationnement ;
- **Délibération n°25/2024** Relative à l'Appel d'Offres d'Exploitation du CET, du CRT et des transferts terrestres et maritimes des déchets ;
- **Délibération n°26/2024** Relative à une étude financière, juridique et administrative pour une gestion en régie du système de traitement des déchets du Syndicat ;
- **Délibération n°27/2024** Portant modification de l'article 1 de la délibération n°17/2023/FENUAMA du 22 juin 2023 relative à la répartition des fonds à verser aux associations pour l'opération « 1kg = 2F », appelée « Tortues de Cœur » 2023 ;
- **Délibération n°28/2024** Portant modification de l'article 1 de la délibération n°15/2024/FENUAMA du 24 juin 2024 relative à la répartition des fonds à verser aux associations pour l'opération « 1kg = 2F », appelée « Tortues de Cœur » 2024 ;
- **Délibération n°29/2024** Portant création d'un poste d'Assistant Technique en catégorie C ;
- **Délibération n°30/2024** Complétant la délibération n°42/2023 modifiée portant sur le Régime Indemnitaire applicable aux fonctionnaires et contractuels de droit public de FENUA MA des Catégories A, B, C ;
- **Délibération n°31/2024** Portant modification de l'article 1 de la délibération n°44/2021/FENUAMA, actant la composition des membres du Bureau Syndical de FENUA MA ;
- **Délibération n°32/2024** Actant la Composition d'Appel d'Offre (CAO) ;

Le registre des délibérations du comité syndical a été publié ce jour et a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux bureaux du secrétariat de FENUA MA.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Papeete dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Directeur Général

Benoit LAYRLE

